

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le jeudi 11 décembre 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 5 décembre 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absentes excusées (ayant donné pouvoir) : Mme Karine BOPPE (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX)

Absents excusés : M. Alexandre MEZIERE, M. Dominique SERGENT, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT, Mme Delphine BERNADAT

N° 14-7-22

-----  
**Jeunesse**  
-----

Versement de la subvention  
communale allouée au  
C.J.B. Accueil

Rapport de  
M. E. DESREUMAUX,  
Mme AC. DERVILLE, Adjoint au Maire

Le C.J.B. Accueil, dont le siège est situé rue du Fort Montagne à Bondues, gère les activités périscolaires de la commune, en proposant aux parents d'élèves d'accueillir leurs enfants avant et après les heures d'école ainsi que le mercredi.

Par délibération n°14-7-20 du 11 décembre 2014, vous avez validé la convention d'objectifs passée entre le CJB Accueil et la commune. Celle-ci engage la mairie à verser une participation globale renégociée chaque année.

Pour l'année 2015, il vous est proposé de subventionner cette association offrant un service indispensable aux familles, à hauteur de 142 887 €, dont le premier versement de 50 % interviendra en janvier 2015. Cette somme sera inscrite dans la liste des subventions accordées aux associations bonduoises dont le vote est programmé dans le cadre du budget 2015

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ladite subvention selon les conditions mentionnées ci-dessus.

Cette dépense sera imputée au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires  
Conseil d'administration du 25 novembre 2014  
Commission Générale du 2 décembre 2014



Le Conseil  
Maire à la proposition ci-dessus  
fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire